

inscription, que nous montrent les bas-reliefs de Barhut et que supporte ici, au-dessus d'un trône, un chapiteau persépolitain. En revanche, sur les deux panneaux cités du Gandhâra, deux antilopes adossées, infiniment plus en situation que les lions, attestent de façon singulièrement plus claire la localisation de la scène dans le Mṛigadâva ou Parc-des-Gazelles de Bénarès⁽¹⁾. Ajoutons que la figure 218 fait asseoir plusieurs moines autour du symbole, sur des sièges de même forme et seulement un peu plus bas que celui

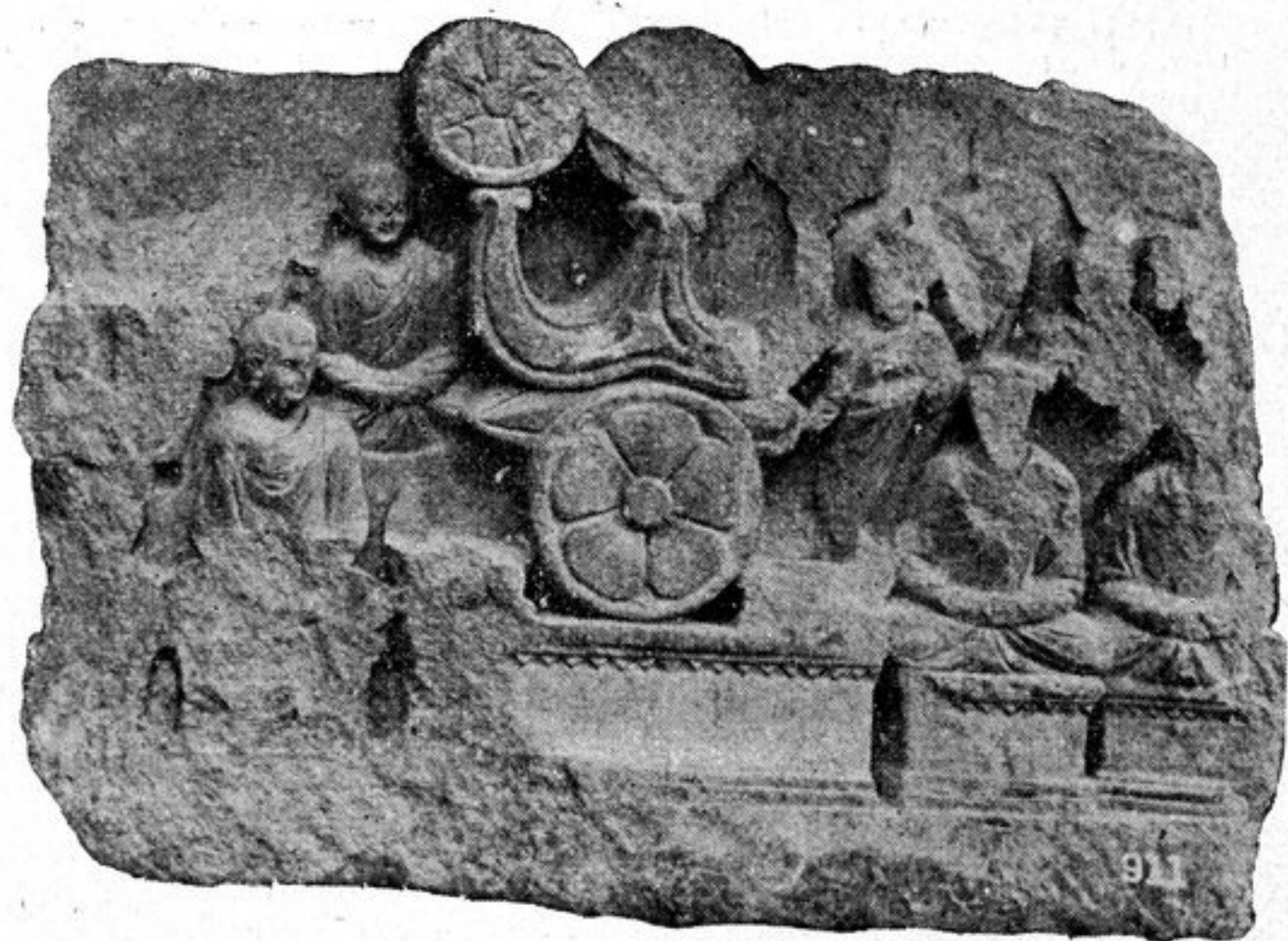


FIG. 218. — REPRÉSENTATION SYMBOLIQUE
DE LA PREMIÈRE PRÉDICATION.

Fig. 218. Musée de Lahore, n° 911. Provenant de Jamâl-Garhi. Hauteur : 0 m. 32.

Fig. 219. Musée de Calcutta (1895). Hauteur : 0 m. 50. — Photogr. A.-E. CADDY.



FIG. 219.

CULTE DES « TROIS JOYAUX ».

du Maître, exactement comme font la plupart des représentations gandhâriennes du « premier sermon » (cf. fig. 220); enfin, autant qu'on en peut juger dans l'état actuel de la pierre, la place dissymétrique de l'un d'eux (en haut et à gauche) semble indiquer qu'ils étaient bien au nombre traditionnel de cinq.

Si cette preuve ne paraissait pas absolument convaincante, il suffirait de faire remarquer que, par les bas-reliefs mêmes qui introduisent sur le siège central l'image du Buddha, la métaphore de « la roue de la loi » a continué à être traitée au pied de la lettre;

⁽¹⁾ La roue s'encadre d'ailleurs déjà de gazelles à Sânci et à Amarâvatî (cf. FERGUSON, pl. XXIX, 2, et LXXI, 2).